



Mesdames, Messieurs, chers parents,

Par courrier en date du 9 juin dernier, je vous informais de ma demande auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour la remise en place de la semaine des 4 jours.

Suite à cette démarche, j'ai le plaisir de vous confirmer que, le 7 juillet, la commune de Cagnes-sur-mer a obtenu l'accord de l'Education nationale pour mettre en œuvre, dès la rentrée de septembre 2017, la semaine de 4 jours avec le mercredi libéré.

Sur ma proposition, le conseil municipal a délibéré le 30 juin et adopté le principe de l'organisation du temps scolaire sur la base de 4 jours d'école par semaine à compter de la rentrée de septembre 2017.

L'organisation du temps scolaire sera la suivante :

-lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour tout renseignement pratique, vous pouvez consulter le site de la Caisse des Ecoles : www.cde-cagnes.fr

Contact téléphonique : 04.89.83.20.47 / 04.89.83.20.53 / 04.89.83.20.65

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chers parents, à l'assurance de mes sentiments dévoués et très cordiaux.

Louis NEGRE
Maire de Cagnes-sur-Mer
Sénateur des Alpes-Maritimes